

PLR.Les Libéraux-Radicaux, case postale, 3001 Berne

Département fédéral de l'intérieur
Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
CH-3003 Berne

Berne, 3 octobre 2023 / AR
Consultation 2023/11

Expédition électronique à :
jugendschutz@bsv.admin.ch

Ordonnance sur la protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo (OPMFJ) Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation concernant le projet d'ordonnance complémentaire à la loi sur la protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo (LPMFJ) adoptée par le Parlement le 30 septembre 2022. Vous trouverez ci-dessous notre position.

Position PLR

Le développement sain des enfants et des jeunes est une préoccupation majeure du PLR. Nous soutenons dans son ensemble ce projet d'ordonnance.

Toutefois, **le PLR tient à rappeler sa réserve quant à la capacité de la LPMFJ à atteindre son objectif premier**, à savoir la protection des mineurs contre des contenus médiatiques qui pourraient mettre en danger leur développement physique, mental, psychique, moral ou social. De nos jours, la grande majorité de contenus à risque pour les jeunes est visionnée ou téléchargée en libre accès sur internet via des prestataires qui ne sont pas basés en Suisse (par ex. Youtube ou Netflix). Une réglementation nationale, sans effet au-delà de nos frontières, donne une fausse impression de protection.

Le PLR craint en outre que le projet d'ordonnance tel que présenté n'engendre **une bureaucratie et une charge financière considérable** tant pour la Confédération que pour les fournisseurs suisses, qui font déjà face à une concurrence internationale féroce. Il avait déjà alerté sur ce risque dans sa réponse à la première consultation, en 2019.

Le PLR est pleinement conscient que l'évolution rapide du secteur du film et de celui du jeu vidéo, les immenses quantités de contenus et le caractère international des médias numériques posent des défis majeurs à la réglementation dans ce domaine. C'est pourquoi, pour notre parti, **la responsabilité des parents dans l'éducation et la protection de leurs enfants doit être soulignée**. Le PLR regrette que cet aspect ait été négligé tant dans la LPMFJ que dans ce projet d'ordonnance.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre prise de position, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux

Le Président



Thierry Burkart
Conseiller aux Etats

Le Secrétaire général



Jon Fanzun